



Smerep tacite reconduction

Par **jehan**, le **12/06/2008** à **18:13**

Mon fils est en alternance depuis le 01/09/07 et a une mutuelle et complémentaire obligatoire chez son employeur. Début novembre je vois un prélèvement Smerep alors que je n'ai pas signé d'autorisation. J'essaye de contacter le n° de nombreuses fois. Au bout de 2 mn 45 de répondeur on est éjecté sur un autre répondeur et coupé. J'écris fin novembre à une adresse erronée à Créteil (merci le site) puis début décembre en recommandé fournissant l'adhésion de mon fils de 09 à 12/07. Après plus de 50 appels, on m'indique en mai 2008 que mon document a plus de 3 mois et ne peut donc être pris en compte. J e fais refaire une attestation et oh miracle la Smerep arrête mon adhésion au 01/06/08. J'ai perdu 160 €.rnNB:rn Depuis 2007 l'adhésion à la Smerep est par tacite reconduction.

Par **med_new**, le **20/01/2009** à **14:02**

Bonjour,rnrnDe plus en plus de personnes, notamment celles qui viennent d'entrer dans la vie active, ont des problèmes avec la SMEREP. Si vous êtes concernés, une initiative collective est initiée ici: <http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3864528-reclamation-de-10-mois-resiliation-mutuelle?page=3>